



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^{ème} séance du mardi 12 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) et consorts : « *Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux.* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

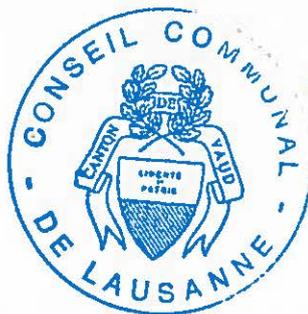
et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellateur (amendée), disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité compense localement, de façon non monétarisée, les émissions de gaz à effet de serre dues aux voyages officiels auxquels elle participe »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze mars deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :